

CONDITIONS GENERALES de RESERVATION
SITES et PAYSAGES CAMPING SAINT-LOUIS * - LAMONTJOIE**

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site www.campingagen.fr. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour. Les réservations emplacement camping ou location sont nominatives et ne peuvent être cédées. L'accès au camping n'est autorisé qu'aux personnes dont le nom figure sur le contrat de location.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au camping.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE RESERVATION

2.1 Prix et règlement : Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. Les frais de réservation, la taxe de séjour, tout supplément ou option sont mentionnés distinctement. La réservation ne devient effective qu'avec notre accord par écrit et après réception de l'acompte (25% du séjour) ou du montant total du séjour + frais de dossier si elle est faite moins de 21 jours avant la date d'arrivée.

Le solde est exigible 21 jours avant l'arrivée, sauf accord écrit de la direction du camping.

2.2 Modification de réservation : Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Il est impératif de prévenir la réception en cas d'arrivée après 19h.

Pour tout retard non signalé, la location/l'emplacement devient disponible 24 h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et le règlement restera acquis à la direction du camping.

2.3 Annulation (par lettre recommandée avec Accusé de réception) : Toute réservation non soldée conformément aux présentes conditions sera annulée. Pour toute annulation parvenue plus de 2 mois avant le début de séjour, l'acompte sera remboursé. Avant 21 jours de la date d'arrivée, 50 % de l'acompte seront remboursés. Au delà, l'intégralité du séjour est dû et reste la propriété de la direction du camping. Les frais de dossier ne seront en aucun cas restitués.

2.4 Rétractation : Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation).

Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

2.5 Assurance annulation : Nous vous conseillons de souscrire l'assurance annulation proposée en option. Ce contrat vous permet d'obtenir le remboursement des sommes versées en cas d'annulation de votre séjour ou de départ anticipé sous certaines conditions, dont COVID.

2.6 Séjour sans réservation : En cas de disponibilité pour un client n'ayant pas effectué de réservation, il lui sera demandé de régler son séjour selon les modalités suivantes :

- pour un emplacement : au plus tard le lendemain de votre arrivée ;
- pour un locatif : le jour de votre arrivée, avant l'entrée dans le locatif.

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DU SEJOUR

3.1 Arrivées – Départs – Durée des séjours : En location et en camping : les arrivées s'effectuent à partir de 14 h, les départs s'effectuent avant 10 h, n'importe quel jour de la semaine, sans durée minimum SAUF exceptions ci-dessous pour les locatifs 4 personnes et plus :

- ◆ en Haute saison (mi Juillet à mi Août – dates précises à consulter chaque année dans la grille tarifaire) : arrivées / départs Mercredi ou Samedi, durée minimum 7 jours consécutifs.
- ◆ hors Haute saison : durée minimum 2 jours consécutifs;

3.2 Caution – Inventaire locatifs : Une liste d'inventaire chiffré vous est remise à votre arrivée ou présente dans chaque locatif. Une caution (200 à 250€ selon locatifs) + caution de ménage (20 à 60€ selon locatifs) par hébergement vous seront demandées le jour de votre arrivée, et restituées le jour de votre départ si l'état des lieux est satisfaisant, pendant les heures d'ouverture de l'accueil. Le client est invité à vérifier à son arrivée l'état de propreté et l'inventaire de son locatif, et de faire constater toute anomalie à la direction au plus tard le lendemain de l'arrivée à midi. La facturation d'éventuelles dégradations, casse, manquant viendra s'ajouter au prix du séjour ainsi que le nettoyage si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté. Par soucis d'homogénéité du mobilier et de la vaisselle, la casse éventuelle ou tout manquant ne pourront donner lieu à remplacement direct par le client.

Si vous ne pouvez être présent lors de l'état des lieux de départ, la caution vous sera retournée par courrier selon les mêmes conditions.

3.3 Départ : Toute libération de l'emplacement ou du locatif après 10h entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute prolongation de séjour doit être formulée 24 heures au moins avant la date de départ prévue pour accord par la direction du camping.

3.4 Moyens de paiement acceptés : Les réservations sont payables par :

- carte bancaire sur place ou en vente à distance à saisir directement par le client sur notre site Internet www.campingagen.fr ;
- par téléphone en communiquant les références de la carte à la direction du camping.
-> dans les deux cas, le ticket client CB vous sera remis à votre arrivée.
- Chèque bancaire (confirmation de réservation à l'encaissement) ;
- Chèques vacances ANCV (sans rendu de monnaie) ;
- Espèces (exclusivement sur place).

3.5 Règlement intérieur : Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, affiché à notre réception et à l'entrée du camping. Un exemplaire vous sera remis sur demande.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITE

4.1 Dommages subis : Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur ou caravanier qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire (FFCC, ANWB, ADAC...).

4.2 Mineurs : Les mineurs sont sous la responsabilité des parents sur l'intégralité du camping, y compris le lac, la piscine, le parking visiteurs, les aires de sport et de jeux, le restaurant. Les parents s'engagent notamment à leur faire respecter le règlement intérieur.

Les mineurs non accompagnés par leurs parents ne sont pas admis dans l'enceinte du camping, sauf accord écrit du camping (cas d'accompagnement par les grands parents – groupes sportifs ou associatifs).

ARTICLE 5 – DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de Grande Instance ou du tribunal de commerce d'AGEN.